

**SCP MAMELLI**  
**NOTAIRES**  
**20217 SAINT FLORENT**  
Tel : 04.95.37.06.00  
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA (20200)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 16 juin 2022:

- Madame Céline ANZIANI, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) Village.
- Madame Elisa ANZIANI, veuve TEDESCHI, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) Hameau d'Anneto.
- Monsieur Fernand ANZIANI, demeurant à MANDELIEU LA NAPOULE (06210) 92 rue du Docteur Escarras.
- Monsieur Jean-Marie ANZIANI, demeurant à CASTELLARE DI CASINCA (20213) Village.
- Madame Nathalie ANZIANI, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) résidence Fiori di Mare Bât A - Route du Cap.
- Madame Marie Thérèse ANZIANI, veuve MANDRICHI, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) village de Grisgione.
- Madame Marie-Michèle ANZIANI, demeurant à BASTIA (20600) résidence Pietra Rossa Bâtiment A Lieudit Uccini.
- Monsieur Raphaël ANZIANI, demeurant à SISCO (20233) lieu-dit Poraggia.
- Madame Arlette ANZIANI, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200), Grigione, 4, lieudit Grandinaja,

ONT ÉTÉ DECLARÉ PROPRIETAIRES DES BIENS SUIVANTS :

A SAN-MARTINO-DI-LOTA Lieu-dit Grigione, dans une maison d'habitation, en très mauvais état, cadastrée D-394 pour une contenance de 95 ca : Le lot numéro 4 : au premier étage, deux pièces en très mauvais état.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,  
Le Notaire

*Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr  
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)*